



Dommmage et interets ,fond de garantie de l'etat

Par **yellena75**, le **13/06/2013** à **19:17**

bjr rnsuite a une agression , le jugement à été rendu condamnant l'agresseur a dommmage et intérêt étant qu'il n'etait pas solvable , une partie du dommmage doit être prise en charge par l'état que j'aurais du recevoir une partie debut avril, depuis rien , mon avocat me dit qu'il relance mais tjrs pas de reponse ,est ce normal que cela soit si long? qu'est ce que je peux faire? rnmerci beaucoup